

Mail destiné à Anne Gresser.

Bonsoir,

Je me permet de vous contacter, au nom du collectif du golf d'Albret concernant l'article que vous avez fait paraître ce jour.

Je m'appelle Christophe Crombez et suis à l'origine du collectif, avec M. Sobrie et M. Désages qui regroupe actuellement plus de 160 propriétaires de la résidence.

Nous vous avons envoyé, hier, via notre avocat Maître Franck Dupouy, un projet d'article beaucoup plus complet.

Vous n'en avez retiré que 2 phrases.

A notre sens, vous ne traitez pas l'information de manière équitable.

Le point de vue des propriétaires, qui se sont vu spolier dans cette affaire n'est absolument pas traité.

Voici un extrait de la proposition que M. Vanucci nous a fait:

***Proposition aux propriétaires des appartements***

Création d'un avenant aux baux existants ramenant les loyers à 1,75% dont le premier trimestre paye serait Octobre 2010 pour être ensuite amené à 2,25% en Octobre 2014.

***Proposition au propriétaire des parties communes et du golf ( Corim)***

Création d'un avenant aux baux existants ramenant les loyers a 30% des loyers actuels y incluant la balnéothérapie dont le premier versement trimestriel serait Octobre 2010 pour être ensuite augmente de 10% en Octobre 2014.

C'est absolument dérisoire. Les loyers, dans ce genre de résidence sont toujours compris entre 4% et 4.5%.

M. Vanucci cherche à profiter de la situation et à faire des propriétaires malheureux ses banquiers comme l'a fait avant lui M. Pitié et M. Trigano.

Savez vous que nous appartenons pour l'essentiel aux classes moyennes et que notre investissement concernait une ZRR : Notre désir de pallier les petites retraites qui nous attendent, et notre volonté de redynamiser cette belle région n'est absolument pas évoqué.

Certaines familles du collectif ont, depuis plus d'un an beaucoup de mal à rembourser leurs prêts car aucun loyer ne rentre.

Heureusement, nous avons d'autres solutions en vue nettement plus prometteuses pour le golf, la résidence et les propriétaires.

Merci de publier ce droit de réponse et pour votre compréhension.  
Cordialement.